



PRÉAVIS No 05/2024

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Augmentation des coûts d'infogérance du service
informatique de Prilly - Crédit complémentaire**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis la fin de l'année 2013, la Police de l'Ouest lausannois (POL) bénéficie de son propre data center et de ses infrastructures informatiques, dont la gestion est assurée par le Service Informatique de la Ville de Prilly (SIP) pour un montant annuel forfaitaire de CHF 100'000.--. Initialement, ces frais étaient symboliquement bas, reflétant plus une forme de partenariat qu'une transaction commerciale. Aujourd'hui, ces montants nécessitent une réévaluation. En prenant en considération l'évolution des services d'infogérance et les exigences renforcées en matière de normes de sécurité, le SIP recommande une augmentation annuelle et forfaitaire de CHF 200'000.- TTC pour ses services d'infogérance. Suite à cette recommandation, la Municipalité de la Ville de Prilly a officiellement sollicité le CODIR pour une révision des coûts et une modification de la convention en vigueur.

Analyses et évolution du périmètre

Un audit interne conjointement mené par le SIP et la POL a évalué les performances du SIP. Cette évaluation a impliqué une analyse approfondie des indicateurs clés sur une période s'étendant de 2013/14 à 2023/24. Cette étude avait pour but non seulement d'évaluer l'impact des stratégies d'infogérance adoptées, mais aussi de mesurer l'évolution informatique de la POL. En s'appuyant sur des métriques spécifiques qui ont facilité un chiffrage financier, l'analyse s'est attardée sur plusieurs aspects essentiels, visant à identifier et comprendre les écarts (GAP) de prestations couvertes, par le SIP, entre 2014 et 2024 dont les résultats figurent ci-après.

- **213 comptes utilisateurs (augmentation de 117.35%)** : Au cours des dix dernières années, le nombre de comptes utilisant les systèmes d'informations fournis à la POL par le SIP est passé de 98 à 213, soit une augmentation de 117.35%. Cela inclut les comptes de service et génériques.
- **180 postes de travail (augmentation de 89.47%)** : Le nombre de postes de travail, incluant à la fois les ordinateurs fixes et portables, est passé de 95 à 180, représentant une augmentation de 89.47%.
- **60 comptes avec VDI** : De nouvelles fonctionnalités comme le VDI (Virtual Desktop Infrastructure) ont été mises en place, permettant la gestion des bureaux à distance pour 60 comptes.
- **395 tickets informatiques (augmentation de 68.80%)** : La quantité de tickets informatiques, incluant les demandes de dépannage et d'amélioration, est passée de 234 en 2018 à 395 en 2023, ce qui constitue une augmentation de 68.80%

Valorisation des prestations

Dans l'analyse financière des services informatiques, il est essentiel de considérer à la fois l'inflation des dix dernières années et l'augmentation des coûts de main-d'œuvre dans un secteur informatique Suisse marqué par une pénurie de compétences spécialisées. À titre d'exemple, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), service informatique de l'État de Vaud, propose des services similaires à un tarif annuel de CHF 1'400.- par ordinateur ou machine virtuel. Ceci permet de contextualiser la valorisation des prestations fournies par le SIP à la POL. En prenant en compte les 180 ordinateurs et les 60 postes VDI (machines virtuelles) de la POL, **le coût estimé s'élèverait à CHF 336'000.-**. Toutefois, grâce à l'approche d'infogérance du SIP, ce coût est réduit à CHF 833.- par machine, soit 45% moins cher que le marché. Cette tarification intègre des prestations supplémentaires et forfaitaires telles que l'expansion de la couverture des comptes utilisateurs et des postes de travail, le renforcement de la sécurité informatique, l'amélioration du support technique, l'optimisation des performances et de la gestion des licences logicielles, ainsi que le conseil stratégique et les mises à niveau technologiques, et enfin, la gestion des projets informatiques de la POL. Cette synthèse met en avant l'efficacité du partenariat POL/SIP et l'importance de valoriser les services informatiques face à l'évolution économique et technologique.

Dans le cadre du renouvellement de son data center en 2016, la POL avait fait appel à l'entreprise ELCA pour réaliser un audit de son contrat d'infogérance. Cette analyse approfondie avait révélé que les coûts annuels de services similaires sur le marché, hors taxes, se situaient entre CHF 290'000.- et CHF 380'000.-.

Couverture fonctionnelle / Prestations du SIP

L'infogérance du centre de calcul confiée au SIP joue un rôle indispensable dans l'administration, le fonctionnement et la sécurisation des infrastructures informatiques essentielles de la POL dont les prestations fournies par le SIP sont :

- Maintenance et mise à jour des infrastructures : cette prestation vise à garantir la fiabilité et l'efficacité du matériel et des logiciels, y compris les serveurs, réseaux et bases de données. Elle englobe les mises à jour nécessaires pour sécuriser les systèmes contre les vulnérabilités et optimiser leurs performances.
- Gestion de la sécurité : il s'agit de protéger les données et les systèmes informatiques contre diverses menaces, telles que les cyberattaques et les logiciels malveillants. Cette mission inclut l'installation de solutions de sécurité avancées, comme les pare-feu et les systèmes de détection d'intrusions, ainsi que l'application de protocoles de sécurité stricts.
- Support et assistance technique (helpdesk) : fournir un support technique réactif aux utilisateurs pour résoudre les problèmes informatiques, assurant ainsi la continuité des services et minimisant les temps d'arrêt.
- Planification de la continuité des activités : développer des stratégies de sauvegarde et de récupération des données pour prévenir les perturbations majeures et garantir une reprise rapide des opérations en cas d'incidents.
- Gestion des licences logicielles : assurer la conformité des logiciels utilisés, en veillant à l'actualisation et à la légalité des licences, pour prévenir les risques juridiques liés à l'exploitation de logiciels.
- Surveillance et optimisation des performances : effectuer un suivi continu des systèmes pour détecter et résoudre les problèmes de performance, ce qui contribue à l'amélioration continue de l'efficacité des opérations informatiques.
- Conseil et mise à niveau technologique : analyser les besoins de l'organisation et recommander des solutions technologiques innovantes pour améliorer la capacité et l'efficacité du centre de calcul, alignées sur les objectifs stratégiques de la POL.

Synthèse

Les prestations assurées par le SIP sont cruciales et nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures informatiques de la POL. Cette collaboration efficace SIP/POL est indispensable pour répondre aux exigences opérationnelles tout en visant l'amélioration continue et une haute disponibilité des systèmes d'information, dans le respect des normes légales et de sécurité élevées.

Le SIP joue un rôle central dans cette démarche, nécessitant des investissements en termes de budget, de temps, et de compétences spécialisées. Au cours de la dernière décennie, la charge liée à l'infogérance pour la POL a considérablement augmenté, reflétant une expansion du périmètre de services. Ceci inclut désormais la gestion du travail à distance, la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'applications, une gestion exhaustive de la téléphonie fixe, et une élévation du niveau de sécurité exigé. Cette évolution souligne l'importance d'une gestion informatique adaptative et sécurisée pour répondre aux défis actuels et futurs.

Après avoir examiné attentivement les éléments à sa disposition, le CODIR a validé l'augmentation des coûts d'infogérance proposée par le SIP, considérant que cette offre était justifiée et raisonnable au regard du marché, et sans intention de générer des profits.

Incidences financières

Au regard de ce qui précède, cette adaptation de coût devrait idéalement intervenir à partir du 2^{ème} semestre 2024, au prorata temporis.

Au budget 2024, un montant de CHF 100'000.-- figure dans le compte n°6004.3185.02 "Honoraires informatiques" pour les prestations du SIP. L'adaptation du forfait à partir du 2^{ème} semestre 2024 représentera une augmentation de CHF 50'000.-- par rapport au montant budgété et viendra en dépassement budgétaire du compte précité. Toutefois, cette augmentation de charges pourra être financée par la trésorerie courante.

Dès 2025, le forfait annuel pour les prestations d'infogérance offertes par le SIP passera de CHF 100'000.-- TTC à CHF 200'000.--, TTC.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2024 du Comité de Direction du 27 mars 2024,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


Décide

1. D'accepter l'adaptation des honoraires annuels et forfaitaires d'infogérance du SIP, portant ainsi la somme de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- TTC.
2. D'octroyer au CODIR un crédit complémentaire à hauteur de CHF 50'000.- TTC au budget de fonctionnement 2024, ceci en dépassement budgétaire du compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques » pour couvrir l'adaptation du forfait pour le 2^{ème} semestre 2024 (prorata temporis).
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.
4. De porter au budget 2025 et suivants le montant annuel de CHF 200'000.-- TTC, dans le compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques », pour les prestations fournies par le SIP.

Approuvé par le Comité de Direction le 27 mars 2024

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :


Jean-François Clément

Le Secrétaire :


Stefan Bérard